

pelle "the battle of life." Que ce journal nous permette de lui dire que nous ne croyons pas à sa sincérité lorsqu'il attaque nos écoles bilingues sous le prétexte qu'elles n'apprennent pas suffisamment l'anglais à notre jeunesse pour lui permettre de faire son chemin dans la vie. Cette accusation gratuite est démentie par de nombreux faits. Il y a dans la seule ville de Winnipeg plus d'un millier de Canadiens-français et de Canadiennes-françaises qui occupent des positions où la connaissance de l'anglais est indispensable et qui le parlent tout aussi bien que leurs compagnons ou campagnes qui n'ont jamais étudié que cette langue. Où donc ont ils puisé cette connaissance de l'anglais, si ce n'est dans ces écoles dénoncées comme inefficaces ?

Les Canadiens français du Manitoba ne sont pas assez naïfs pour croire aux apitoiements de commandes dictés par la francophobie. Ils connaissent leurs véritables intérêts. Ils continueront à exiger l'enseignement bilingue à l'école et au besoin ils traduiront encore devant les tribunaux les commissaires qui leur refuseront la mince part de justice que leur confèrent les lois actuelles.

PREMIER JOUR.

Le Rév. Frère Joseph, principal de l'Académie Provencher, en sa qualité de président de l'Association, ouvrit le Congrès par un discours de bienvenue dans lequel il passa en revue les principaux événements de l'année ayant trait au travail des instituteurs et institutrices: les suggestions faites pour aider le travail d'organisation du congrès, notamment le choix des matières à traiter; la publication de la brochure sur les erreurs dans l'enseignement hautement approuvée par S.G. Mgr l'Archevêque dans une lettre à l'auteur; les jardins scolaires; le travail manuel; les leçons d'agriculture données pendant les vacances; le nouveau programme des études dans lequel il n'est fait aucune mention du français, mais où l'on pose le principe de l'enseignement religieux à l'école de la manière suivante: "Teachers should not fail to inculcate in the minds of all children in the school, (a) Love and Fear of God; (b) Reverence for the Name of God; (c) Keeping of His Commandments." Le président indiqua ensuite comment tirer le meilleur parti possible de cette note insérée en tête du chapitre: *Manners and Morals*, pour promouvoir l'enseignement religieux à l'école. Nous nous plaisons à noter cette évolution. C'est un progrès sur les lois de 1890, dans lesquelles le mot *neutralité* signifiait *athéisme*, tandis que cette note le restreint à l'égalité entre les diverses confessions religieuses. Cette note du programme des études n'est pas un amendement à la loi, qui demeure textuellement ce qu'elle était, mais elle est autorisée par l'*Advisory Board*. (Conseil de l'Instruction Publique). C'est la reconnaissance de l'enseignement religieux tel que l'entendent les Protestants, mais cela ne constitue pas l'école